

COPIE.

MINISTÈRE DES COLONIES.

SERVICE DES TERRITOIRES RUANDA-URUNDI.  
REG. R.U. 3392.

1 annexe.

RUHENERI



23827

Bruxelles, le 13 Octobre 1925.

Monsieur le Commissaire Royal,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai fait analyser par Mr.Pierserts, Chef du service chimique et onialogique du Ministere des Colonies, les ecorces d'Umunynia et d'Umugunga, dont vous m'avez annonce l'envoi par votre lettre n° 236/R/3., du 21/1/25.

Vous trouverez, en annexe, le rapport d'analyse et les vues considerations emises par Mr.Pierserts, au sujet de la façon dont il convient de recolter les elements scientifiques qui doivent faire l'objet d'analyses chimiques.

Je vous prie de vouloir bien en donner connaissance à Monsieur NANCHE, ainsi qu'à ceux de nos agents qui seraient amenes à collecter des elements de l'espèce.

Je saisiss cette occasion pour vous demander de me faire parvenir des échantillons d'ecorces d'UMUGU et d'UMUYANGE.

Pour le Ministre:

Le Secrétaire Général,

Se/ ARNOULD.